

se manifestent pas dans les enrôlements qui se sont faits jusqu'ici pour l'aviation et la marine. Je veux parler uniquement de l'armée active. Nos hommes, surtout nos jeunes gens, aiment l'aviation.

Pour faire face à la situation, le département a établi des comités spéciaux de recrutement. On en a établi un dans le Nouveau-Brunswick, province qui, je le crois, s'est comportée merveilleusement sous le rapport des enrôlements volontaires, partiellement du moins à cause de sa situation économique, car elle ne possède pas d'industrie de guerre. J'avertis le Gouvernement et le ministre que, de l'avis général de tous ceux qui se sont occupés d'activer le recrutement dans cette région, la limite y a été atteinte. Je le dis avec la meilleure foi du monde, car je crois que cela est vrai. Au cours d'une réunion tenue récemment en faveur du recrutement dans la ville que j'habite, et où des discours furent prononcés par le premier ministre de la province et par le président de l'université, l'audience ne contenait presque pas d'hommes d'âge militaire. Ce fait fut signalé formellement par au moins un des orateurs, lui-même vétéran de l'autre guerre.

A Montréal, dès le 27 août dernier, M. W. B. Scott, c.r., co-président du comité spécial de recrutement de cette ville, a déclaré:

Il est temps que le public sache et comprenne que nous n'obtenons pas les recrues dont nous avons besoin pour l'armée active.

Le 16 octobre, le brigadier Georges Vanier, commandant du district militaire n° 5, à Québec, officier chargé d'assurer la réussite du volontariat dans ce district, a dit, d'après les journaux:

Nous ne recrutons pas suffisamment d'hommes; il nous en faut davantage.

D'après ce qu'ont rapporté les journaux, il aurait déclaré vers le 20 novembre, au cours d'une allocution publique, que le mode actuel de recrutement pour les forces armées du Canada "ne répond pas à nos besoins".

Le 21 août, le brigadier Panet a dit ce qui suit:

Les recrues acceptables ne se sont pas présentées en nombre suffisant pour former le chiffre prévu.

Lors d'une entrevue qu'il a accordée à des journalistes le 25 novembre, le brigadier Panet a déclaré que le recrutement s'était beaucoup ralenti dans presque tout le pays. Voici les paroles qu'on lui prête:

L'allure de la campagne de recrutement qui a attiré un grand nombre d'hommes dans l'armée pendant l'été s'est fort ralentie et le nombre des recrues est loin de correspondre aux besoins.

La preuve que je viens de soumettre est assurément la meilleure qu'on puisse invoquer pour soutenir que le régime de l'enrôlement

volontaire n'a pas permis dans le passé et ne permet pas davantage aujourd'hui d'obtenir le nombre d'hommes requis.

Toutefois, si l'on désire d'autres témoignages, je puis signaler au Gouvernement et à la Chambre un discours que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a prononcé dans la ville de Saint-Jean le 12 janvier, c'est-à-dire tout récemment. Prenant la parole lors d'une réunion que l'Engineering Institute of Canada a tenue dans cette dernière ville, il s'est donné la peine de faire plusieurs déclarations sur cette question de nos ressources en hommes, et il s'est exprimé sans ambages. Voici ce qu'il a dit entre autres choses:

Dans le Royaume-Uni, en d'autres pays du Commonwealth des nations britanniques et aux Etats-Unis, le service militaire ne comporte aucune restriction. Pouvons-nous, en tant que nation, nous permettre d'appliquer une mesure moindre à notre contribution?

Puis, en terminant ses remarques, traitant de l'obligation du Canada et de la question de l'unité nationale, il a prononcé les paroles que voici, lesquelles je cite pour la gouverne du premier ministre et des membres de la Chambre:

Que faut-il entendre par unité nationale, sinon que nous sommes unis dans la détermination d'appuyer de toutes nos forces les braves soldats canadiens qui paient de leur personne? Ce sont eux qui font ou feront les véritables sacrifices dans la guerre. A titre de soldats canadiens, ils ont droit à un appui suffisant de notre part dans tous les théâtres de la guerre où ils combattront. Ils ont droit à notre assurance que, quoi qu'il advienne, ils recevront la plus grande mesure d'assistance que la nation peut leur donner. Rien de moins n'est suffisant.

Le 6 décembre, l'Assemblée législative du Manitoba adoptait une résolution demandant cinq choses distinctes:

1. La mobilisation et l'utilisation immédiates de toutes nos ressources.

2. L'affectation de tous les hommes et toutes les femmes de la façon la plus avantageuse, eu égard à leur âge, leur formation et leur état de santé et leurs aptitudes.

3. La suppression des dispositions restreignant la conscription des hommes pour le service militaire au Canada seulement.

4. La répartition équitable du fardeau du service.

5. L'application de l'effort total à l'unique objet d'amener la défaite de l'ennemi.

Voilà une déclaration importante de la part d'un important organisme représentatif. Elle fait suite, en substance, à l'attitude de la Légion canadienne exprimée au Gouvernement, en novembre dernier. Voilà une preuve qu'un changement s'est opéré dans l'opinion publique.

[L'hon. M. Hanson.]